Image not found or type unknown

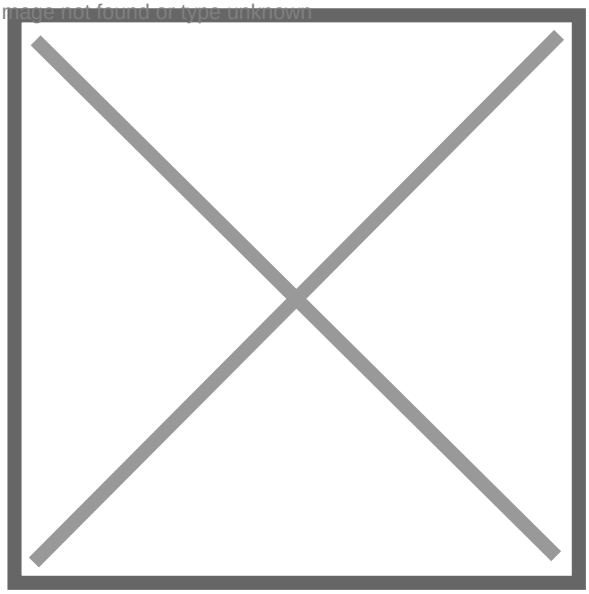

Requete/aide.juridique/droit.paternel

Par **gmgarc**, le **25/03/2009** à **16:56**

Bonjour, je souhaite faire une requête auprès d'un juge aux affaires familiales pour demander un droit d'hébergement ou visite concernant mon fils que je n'ai pas vu depuis 9ans.Étant donné ma situation financière je vais faire une demande d'aide juridique. Une fois avoir rempli les 2 dossiers et rassemblé tout les justificatifs a fournir, voici mes questions: doit je renvoyer les 2 dossiers en même temps au TGI, ou d'abord la demande d'aide juridique ?
Si toutefois on me refuse l'aide juridique et que j'envoie tout de même la requête, vais je payer quelque chose? Vu que dans ce cas je prendrai pas d'avocat..
Si l'aide juridique m'est accordée , c'est moi qui choisis un avocat ou tout ce fait automatiquement par le TIG ?

MERCI

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés